

Le Chant du Coq



Nouvelles de Saint-Véran, notre commune

Été 2013 - Numéro 9

Dans ce numéro :

Le mot du Maire

Zoom

Le budget 2013	2
Le stationnement et la circulation	4
Le ski alpin : du blanc au noir, du noir au blanc	5

L'actualité municipale

La voirie	6
Fleurissement de la commune	6
A propos du PLU	7
De la zone ZPPAUP à l'AVAP	7
L'état civil	7

Dossiers

Le Parc naturel régional du Queyras	8
Sur le pas de mineurs	8
Les sentiers	10
La mise en conformité des captages d'eau potable	10
L'Observatoire et la « Maison du Soleil »	11

La vie du village

L'école	12
Festi' Saint-Véran	13
La Fête de la science	14
Promotion Légion d'Honneur	14
Le Point Visio Rendez-Vous	15
Un « petit coup de jeune » pour notre salle polyvalente	15
Le chemin de croix rénové	16
Le point météo	16
La recette de Claudine	16
Le bloc-notes	16
À venir dans le Queyras	16

Le mot du Maire

Bien chers Saint-Véranaises et Saint-Véranais,

En écrivant ces lignes (fin mai) je ne peux pas m'empêcher de penser au dicton ancien « il n'y a que deux saisons à Saint-Véran... ». Nous avons eu, un long, un trop long hiver ; de tout cœur, j'espère que l'été (hélas trop court) sera une période pleine de soleil et que nous aurons, tous les jours, ce ciel bleu, sans nuage que nous aimons tous.

La saison hivernale s'est ben passée, nos vacanciers sont repartis, satisfaits pour la plupart ; à présent, il nous faut songer à la saison estivale ; comme chaque année, nous essayons d'améliorer le fleurissement de la commune, d'augmenter le nombre, la diversité, la qualité des animations ; notre récompense est la satisfaction de nos visiteurs que nous espérons bien fidéliser.

Il est vrai que, en ces périodes de crise, il est très difficile de faire face budgétairement à tous les impératifs quotidiens de la commune mais soyez persuadés que l'équipe municipale travaille au mieux dans l'intérêt de la collectivité avec des moyens souvent réduits.

Je voudrais aussi vous remercier, tous pour votre aide, que ce soit aux pots d'accueil, à la confection de gâteaux lors des différents événements, à l'encadrement des animations, à la fabrication et vente du pain, à la rénovation de la salle polyvalente et combien d'autres choses ! Votre implication dans la vie de notre commune nous est très précieuse et réellement encourageante !

A toutes et tous, je souhaite un bon été !
Danielle GUIGNARD

**L'HEURE MUSICALE
DU LUNDI**
Classique - Baroque - Traditionnelle
Chaque lundi soir des vacances scolaires
www.saintveran.com

LE CHANT DU COQ est une publication de la Mairie de Saint-Véran

La Ville - 05350 Saint-Véran - Téléphone : 04 92 45 83 91 - Fax : 04 92 45 81 98

Email : mairie.stveran@wanadoo.fr

Responsable de la publication : Danielle GUIGNARD, Maire de Saint-Véran

Photographies : Mairie - Claudine JOUVE - Marie-Odile LECOMTE - Dominique MENEL - X

Imprimé par nos soins sur papier issu de forêts gérées écologiquement (label PEFC)

Le budget 2013

Comme tout budget, il comporte :

Une section de fonctionnement et une section d'investissement ; il s'agit d'un budget prévisionnel qui ne peut être réalisé qu'en fonction de la trésorerie propre de la commune (argent disponible dans la caisse).
Le compte administratif traduit ce qui a été exactement dépensé au cours de l'année 2012.

Les grandes lignes de la section de fonctionnement :

Charges à caractère général :

Électricité, carburants, fournitures d'entretien et de voirie, fournitures administratives, scolaires, frais de secours sur pistes, entretien des bâtiments, voies et réseaux, matériel roulant, primes d'assurances, navettes (26 000 €), taxes foncières, etc.)

Au **CA** Administratif (**CA**) : 189 200 €.

Au **Budget** Prévisionnel (**BP**) : 219 000 €.

Charges de personnel et frais assimilés :

CA : 198 438 €.

BP : 196 200 €.

Soit 31% du budget.

Autres charges de gestion courantes, indemnités et subventions :

CA : 135 700 €.

BP : 199 100 €.

Subventions au SIE, Parc naturel régional du Queyras, Festi' Saint-Véran, garderie-cantine, crèche de Molines, SIVU. Pour le SIVU de Molines / Saint-Véran, nous devons rembourser les intérêts d'emprunts de la neige de culture du télésiège des Cassettes, abonder le déficit des remontées mécaniques 2011/2012, (50/50 avec la commune de Molines).

En 2012, nous avons inscrit au budget 43 000 €.

En 2013, nous inscrivons 100 000 € ! Et cela risque de ne pas être suffisant !

Dépenses réelles :

CA : 571 008 €.

BP : 654 800 €.

Virement à la section d'investissement :

CA : 133 335 €.

BP : 109 000 €.

Dépenses de fonctionnement :

CA : 704 343 €.

BP : 763 800 €.

Détail des recettes :

Produit des services des domaines : redevance eau, droits de stationnement, taxes de pâturage, frais de secours.

CA : 127 899 €.

BP : 150 533 €.

Impôts et taxes :

Taxe foncière et d'habitation :

CA : 169 700 €.

BP : 183 000 €.

Le budget 2013

Taxe de séjour :

CA : 18 000 €.

BP : 10 000 €.

Pour rappel : à partir du 1^{er} juillet 2013, cette taxe est perçue par la Communauté des communes.

Dotations :

Dotation Générale de Fonctionnement :

CA : 196 260 €.

BP : 193 400 €.

Pour Saint-Véran, cette Dotation Générale de Fonctionnement est inférieure aux autres communes du Queyras.

Revenus des immeubles :

CA : 63 000 €.

BP : 66 000 €.

Total des recettes réelles :

CA : 636 393 €.

BP : 627 267 €.

Résultat reporté : 112 428 €.

Recettes section de fonctionnement : 763 800 €.

Section d investissement :

La gestion de la commune :

Pour engager des dépenses dans la section d'investissement, il faut d'abord faire des demandes de subventions aux différents financeurs (État, Conseil Général, Conseil Régional, Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Certaines dépenses sont éligibles, d'autre non, exemple : la voirie communale, la ligne budgétaire prévue est de 100 000 € ; le prévisionnel est la réfection de la voirie de l'Église à la fontaine du Chatelet ; nous avons demandé 64 000 € de subventions pour un montant de travaux de 80 000 € H.T. Nous sommes dans l'attente de ces subventions pour commencer les travaux. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, DETR non accordée).

Rappelons que les subventions ne sont versées en totalité que lorsque les travaux sont terminés et payés ; la commune doit faire l'avance de trésorerie, payer l'autofinancement (20 % dans le meilleur des cas, souvent 30 à 40 %, la commune fait aussi l'avance de la T.V.A., qui n'est remboursée que deux ans après la fin des travaux.

Les lignes budgétaires de la section d'investissement :

Travaux sur les bâtiments communaux, demandes de subventions FEDER pour le projet astronomie (dépose du permis de construire et avant projet définitif), voirie, travaux sur pistes de ski de fond, schéma directeur d'eau potable, achat matériel divers, sentiers, bureau d'étude pour la création de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), modification du PLU, projet Géoparc.

La réalisation de ces lignes budgétaires dépend :

- de l'obtention des subventions.
- de la capacité d'autofinancement de la commune.
- **et surtout de la trésorerie de la commune.**

La capacité d'autofinancement de la commune :

la capacité nette s'élève à 110 156 €, cela donne une indication sur la capacité de la commune à dégager un excédent d'exploitation pour financer les investissements.

La commune avec ses fonds propres doit faire face aux dépenses de fonctionnement, aux remboursements d'emprunts, aux déficits de certains organismes, aux accidents sur la voirie, à l'entretien des bâtiments communaux, etc. Alors, bien sûr on souhaiterait une voirie exemplaire et bien d'autres choses ! Mais soyez persuadés que la commune s'efforce d'y arriver, en essayant, petit à petit, de réaliser un fond de roulement pour être en situation d'honorer financièrement tous ces travaux.

Le stationnement et la circulation

Les propositions de la commission

Depuis des années les municipalités successives ont été amené a imaginer diverses solutions pour tenter de résoudre les problèmes posés par une circulation excessive et un stationnement croissant à l'intérieur du village. D'abord constatés en période estivale, ces désagréments s'étendent et affectent désormais le village tout au long de l'année, y compris la période hivernale ou le phénomène dégrade les services publics (dénéigement, collecte des déchets, navettes, ambulances).

L'accroissement du parc automobile à plusieurs véhicules par foyer et la densification du stationnement interne, ont amené le conseil municipal à la mise en place, depuis 2011, d'une tranche horaire piétonne l'après-midi en période estivale.

Cette décision est la solution imaginée pour limiter le glissement progressif constaté vers une circulation croissante, conséquence d'une incivilité latente et parfois d'un irrespect vis à vis de nos visiteurs et séjournants qui sont la branche sur laquelle nous sommes assis.

Il a même été constaté des « combines » sur les badges « riverain » délivrés gratuitement par la mairie et redistribués aux séjournants ou aux habitants des villages voisins ; on ose espérer que ces badges n'ont pas été « revendus » !

Il est cependant certain que trop de voitures, avec trop d'allées et venues, joue contre nous et donc contre ceux qui en ont réellement besoin.

Malgré les difficultés que rencontre le Parc, nous espérons que notre dossier Programme Opérationnel Interrégional FEDER - Massif Alpin (POIA) ne fera pas partie des projets gelés et nous restons dans la perspective de pouvoir gérer le trafic avec des bornes rétractables qui seraient pilotées selon vos besoins.

Sur le principe des abonnés d'autoroutes, un badge réfléchissant, collé derrière le pare-brise, permettrait à votre voiture d'être reconnue par le système, sans que vous ayez à vous arrêter pour déclencher le passage, vous évitant ainsi un redémarrage en côte au chalet FEEUF. Cela suppose une gestion suivie et la moins divergente possible des badges.

C'est pour nous préparer à ce futur que le conseil a accepté la proposition de la commission circulation de rendre les badges permanents.

Pour les hébergeurs, comme en 2012, vous avez la possibilité de venir chercher en une seule fois tous les badges séjour dont vous pensez avoir besoin. Vous laissez en dépôt un chèque équivalent qui ne sera pas encaissé, puis, en fin de saison, vous rapportez les badges non utilisés et vous ne payez que ceux que vous avez réellement distribués. Nous avons rédigé un texte explicatif que vous pouvez envoyer à vos futurs clients au moment de la confirmation de réservation. L'aspect du badge « séjour » a été modifié pour qu'il soit un élément de publicité pour notre village. Nous espérons que beaucoup de futurs séjournants le colleront bien avant de venir et promèneront l'image du village sur leurs lieux de vie habituels.

Les badges « riverain » seront désormais porteurs du numéro d'immatriculation du véhicule sur lequel ils sont collés, c'est le seul moyen de pouvoir quantifier le nombre réel de véhicules devant accéder et stationner dans le village. Ce comptage permettra d'affiner le coût des équipements de détection des bornes rétractables et d'argumenter, lors de la révision du PLU en 2015, les besoins de circulation et de stationnement sur les futures zones constructibles.

La délibération précise aussi, clairement, quel véhicule est considéré comme riverain, pour éviter toute dérive sur l'accès aux chemins et pistes d'altitude, comme on a pu le voir ces dernières années. Il y va, là aussi, de la tranquillité de nos clients et de la préservation de nos paysages.

Pour limiter la circulation dans Pierre-Belle des véhicules de randonneurs allant stationner à Sainte-Luce pour prendre la navette, notamment le matin avant l'ouverture du point d'accueil, un départ déporté sera mis en place. Pour les navettes du matin, du début du service à 9h, un point de départ sera en place sur la route sous les Forannes, un panneau incitera les randonneurs à se garer sur les places en épi du P5, au plus près de ce départ spécial. Le but étant d'éviter d'encombrer dès le matin les plates formes de Beauregard avec des voitures qui n'en bougeront plus de la journée.

Les agents d'accueil seront pris en charge deux jours avant le début du travail pour les familiariser avec les particularités du village (noms des quartiers, des commerces, les incitations à faire le tour complet du village, les motifs de la limitation vers Clausis, les horaires de navettes, etc.) et disposeront d'une cabane rénovée et d'une nouvelle tenue.

Nous avons regroupé et harmonisé les divers arrêtés municipaux pris successivement, et manquant parfois de lisibilité, que ce soit sur la circulation ou le stationnement. Vous trouverez l'intégralité des règles de circulation et des tarifs de stationnement dans le tableau récapitulatif qui suit.

Le stationnement et la circulation

CIRCULATION

Circulation non réglementée avant 10h et après 18h du 01/04 au 30/06 (intersaison de printemps) et du 01/09 au 20/12 (intersaison d'automne).

Badge obligatoire de 10h à 18h toute l'année (donc accès Clausis soumis à la présence du badge entre 10h et 18h toute l'année).

Badge obligatoire en permanence en période de forte fréquentation touristique :

- hivernale du 21/12 au 31/03.
- estivale du 01/07 au 31/08.

Accès clausis fermé du 01/07 au 31/08 de 7h30 à 18h sauf liste spécifique validée par la mairie.

Accès village fermé de 14h30 à 16h30 du dimanche suivant le 14 juillet (le 14 s'il tombe un dimanche) au dernier vendredi du mois d'août.

Les voies communales d'usage agricole N° 3, 8, 9, 11 ainsi que les pistes forestières et d'alpages ne sont accessibles qu'aux véhicules disposant d'un badge permanent ou dans le cadre d'une activité professionnelle exercée sur les lieux desservis

STATIONNEMENT

Gratuit pour les véhicules avec badge sur tous les parkings publics toute l'année.

Gratuit pour tous les véhicules sans badge sur tous les parkings publics sauf périodes ci-dessous et dans la limite des conditions de [circulation].

Payant à la nuitée et limité au parking dédié, pour les camping-cars du 15/06 au 15/09.

Payant à la journée en juillet et août pour les véhicules sans badge sur tous les parkings publics extérieurs au village (pas d'accès aux parkings intérieurs sans badge du fait de la réglementation de [circulation]).

Payant à la journée en juillet et août pour les PMR, mais accès sans badge aux places PMR intérieures au village.

Interdit pour tous les véhicules, avec ou sans badge, sur la voie publique à l'intérieur des zones urbaines ainsi que sur certains emplacements publics délimités (navettes, places PMR, zones de demi-tour PL et autocars).

La commission
Claudine, Sandra, Christian, Mathieu, Michel et Olivier

Le ski alpin : du blanc au noir, du noir au blanc...

Que de blanc cet hiver ! Un manteau neigeux qui n'a cessé de s'épaissir tout au long de l'hiver pour terminer sur un week-end de pâques avec une qualité de neige de début février.

Que de noir dans les informations circulant sur la régie ou le syndicat mixte ! Au point que certains voyaient déjà comme seule issue la délégation à un exploitant privé. Les difficultés récentes de stations sous gestion privée (Risoul pour la plus proche de nous), prouvent que nul n'est à l'abri.

Le programme de travaux prévus sur les deux exercices à venir par le syndicat mixte et la régie, (grandes visites des TS d'Arvieux et Molines, tapis d'embarquement et nouvelle motorisation) s'inscrit par contre dans une volonté d'équilibre des territoires. Seule une réflexion commune entre investisseur et exploitant, orientée vers une action sur le long terme et non sur des profits immédiats, pourra tendre vers l'équilibre des comptes de la régie.

Car l'objectif final est bien l'équilibre de la régie, le recours au portefeuille des communes étant le meilleur chemin vers des solutions qui ne seront pas choisies, mais subies, lorsque les communes seront au bout de leurs capacités.

Cependant, il est navrant de constater le peu d'intérêt apporté par des acteurs majeurs du tourisme à la présentation publique organisée par la régie, le 23 mai, pour les communes de Saint-Véran et Molines. C'était pourtant l'occasion de visualiser les objectifs de la régie et de construire avec la responsable commerciale récemment mise en place, Virginie RÉMY, la place de leurs établissements dans l'indispensable progression du nombre de forfaits vendus.

En effet la régie cherche des solutions pour remonter la fréquentation hors période scolaire, pour le SIVU Saint-Véran / Molines, il suffit de 52 forfaits supplémentaires par jour sur cinq semaines pour atteindre le point d'équilibre entre recettes et dépenses. Bien sûr il faut aussi préparer l'avenir et provisionner un peu pour les révisions futures, l'objectif idéal serait de 92 forfaits supplémentaires par jour. Avec une capacité d'accueil de plus de 3000 lits sur les deux communes le but ne paraît pas irréaliste.

La diversité des hébergements ne permet pas à l'office du tourisme de faire des promotions de grande envergure pour atteindre ces chiffres. Toute progression nécessite donc un partenariat régie / hébergements qui, parce qu'il est éclaté en de multiples acteurs, ne repose que sur la seule volonté des hébergeurs.

Les difficultés rencontrées par les résidences de tourisme, tributaires du professionnalisme de leur gestionnaire, que ce soit en Queyras (Clôt La Chalp, Abriès) ou dans les grandes stations, laissent penser que le modèle de séjour construit chez nous, avec un accueil direct par les habitants permanents, a encore un bel avenir, pour peu qu'il s'adapte à la commercialisation d'aujourd'hui (internet, forfait pré-réservé, etc.). Il existe autant de possibilités que l'on peut imaginer, mais sans un dialogue régulier rien ne peut avancer. Comment amorcer ce dialogue avec autant d'interlocuteurs, c'est la difficulté du moment, et toutes les idées sont les bienvenues.

Michel BEAUFILS

La voirie

En dehors des programmes lourds avec de gros dossiers, pouvant prétendre à des subventions du Conseil Général ou de la Région (le Villard, Géoparc de la mine), l'entretien de la voirie ne repose que sur l'épaisseur du portefeuille de la commune.

Depuis longtemps plutôt maigre, il vient encore de maigrir sérieusement ce printemps avec le transfert de la taxe de séjour vers la Communauté de communes et la subvention d'équilibre indispensable à la régie des remontées mécaniques.

Plus que jamais il faut donc sélectionner les travaux en fonction de la part d'autofinancement que l'on peut amener. Pour les grosses opérations subventionnables la prochaine devrait être à la Chalp, création d'un réseau d'eaux pluviales, reconstruction des murs de soutènements dont l'allure devient inquiétante, aménagement d'un demi-tour pour les engins de déneigement à l'extrémité ouest et nouvelle couche de roulement. Un tel dossier demande environ un an de mise en forme pour récolter toutes les aides auxquelles il peut prétendre, c'est donc une réalisation qui ne sera menée à son terme qu'en 2015 dans le meilleur des cas.

Dans la même catégorie de travaux, la remise à neuf complète de la couche de roulement de l'Église vers les Forannes est toujours prévue. Les subventions Bâtiments de France et Conseil Général, même si cette dernière est un peu légère et demande à être renégociée, sont accordées.

Pour les opérations plus courantes il était prévu la remise en forme de la route du pont du Moulin. Celle-ci, comme la route sous les Forannes ou les drailles de la Chalp et de la Ville, ne reposait que sur de l'autofinancement communal. La cure d'amaigrissement de notre budget 2013 a pour conséquence directe de devoir reporter cette rénovation, on se contentera d'actions plus diversifiées mais moins coûteuses.

Pour autant les petits travaux courants seront réalisés soit par les employés communaux quand ils disposent du temps et des outils nécessaires, soit en profitant de la présence à proximité d'entreprises disposant des engins adéquats et payés en régie (route de Clausis, la Cala, front de neige, marquage des parkings, etc.).

Ce choix impose une réactivité plus grande et donc parfois de décider de profiter d'une occasion sans toujours avoir eu le temps de diffuser largement l'information. D'où quelquefois une source de désagréments pour les riverains, mais c'est souvent une réelle économie sur le prix des travaux. Soyez conscients qu'il s'agit de faire au mieux avec l'argent public et qu'il convient que les besoins privés doivent parfois s'effacer ponctuellement devant l'intérêt général.

Michel BEAUFILS et Christian ISNEL

Fleurissement de la commune

Nous avons, comme l'an passé, fleuri un peu plus notre commune ; nous souhaitons très vivement la rendre plus accueillante pour nos vacanciers et visiteurs de passage.

Nous posons à nouveau notre candidature au label « Villes et Villages Fleuris » au Conseil Général.

Si vous habitez près d'un endroit où sont plantées les fleurs et que vous constatez qu'elles ont soif, s'il vous plait, ne les laissez pas dépérir, donnez-leur à boire, merci !



Danielle GUIGNARD

A propos du PLU

Une modification du Plan Local d'Urbanisme est envisagée cette année.

Dernièrement, nous avons délibéré au conseil municipal sur un ensemble de modifications utiles sur le PLU ; l'ensemble de ces propositions a été étudié par un cabinet d'architecte urbanistes et ensuite soumis à l'ensemble des PPA (Personnes Publiques Associées), notamment, les services de la Préfecture, la Direction Départementale des Territoires et l'Architecte des Bâtiments de France

Les modifications suivantes ont été retenues par ces services :

Nominations des zones bleues Nts en zones Ntsp : ce qui permet, en plus de la construction de parkings souterrains, le maintien et la création de voies de desserte pour les zones limitrophes et de parkings de surface ; d'où un accès aux zones d'urbanisation roses du PLU ; c'est très bien illustré par le parking de La Madeleine qui est en zone Nts. L'appellation Ntsp permet un accès à la zone d'urbanisation rose au-dessus et à la zone AU4.

Extension possible du bâtiment du Bouticari : le règlement actuel de la zone AU2 ne le permettait pas. La zone Au2b (coté est du village) était en zone rouge du Plan de Prévention des Risques (en cours d'instruction), elle ne permettait aucune construction. Des études de risques ont eu lieu ce printemps et la possibilité de construction a été dégagée, elle change d'appellation et devient U1b.

Les autres modifications devront faire l'objet plutôt d'une révision du PLU (obligatoire en 2015) mais certainement avant pour notre commune, car elle doit s'inscrire dans le projet AVAP.

Un commissaire enquêteur a été très récemment nommé et l'enquête publique se déroulera pendant un mois (juillet vraisemblablement).

Danielle GUIGNARD

De la zone ZPPAUP à l' AVAP

Notre commune est soumise aux règles de la zone ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager). Cette protection doit s'achever en 2015 et sera remplacée par une zone AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine).

D'ores et déjà une commission locale travaille sur cette évolution avec l'aide des Bâtiments de France, qui sont bien déterminés à protéger et à sauvegarder notre patrimoine.

La commission locale est constituée :

- du Maire et ses Adjointes.
- de trois représentants de l'administration : le Préfet, le DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).
- les Vice-Présidents des Conseils Général et Régional.
- un représentant du Parc naturel régional du Queyras, du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement), de la DDT (Direction Départementale des Territoires).
- un représentant du patrimoine de Saint-Véran.

Un cabinet d'études a été mandaté pour réaliser d'abord un diagnostic architectural et proposer des orientations, au regard de protection sur le patrimoine architectural, urbain et paysager et au regard des enjeux environnementaux.

Une réunion publique aura lieu le 8 juillet à 20h30 à salle polyvalente, pour expliquer le travail et tout l'enjeu pour l'avenir de la commune.

Danielle GUIGNARD

L'état civil

Naissances

Jules HOLLARD : le 28 février 2013
 Timéo BRUNET GONTIER : le 13 mars 2013
 Joakim PRIEUR-BLANC : le 25 mai 2013

Le Parc naturel régional du Queyras

Le Parc vit des heures difficiles...

Le déficit révélé de 435 000 € au compte administratif va obliger le Parc à faire des économies ; économie de personnel car outre le personnel recruté pour réaliser les actions du programme européen Pit Monviso et qui arrive cette année à échéance, le Parc, pour équilibrer son budget devra se séparer de 4 ou 5 salariés qui étaient en CDI. Il faudra également faire des économies sur les charges fixes, (l'abandon des bureaux de Guillestre est enfin réalisé.)

L'ampleur du déficit a déclenché automatiquement la saisine de la Chambre régionale des comptes qui fournira son rapport prochainement. Mais à priori on peut penser que ce déficit trouve son origine dans diverses causes :

- une cause interne et un manque de rigueur sur le suivi budgétaire et sur la trésorerie. L'arrivée du programme PIT(*) en 2010 et son financement important n'ont fait qu'accentuer ces dysfonctionnements.
- une responsabilité politique et notamment de l'exécutif qui n'a pas été attentif à ces dérapages.

Le territoire a besoin du Parc pour mener à bien des projets ambitieux mais nécessaire pour son avenir. Nous devons plus que jamais soutenir son existence mais veiller à un bien meilleur fonctionnement.

(*) PIT : Plan Intégré Transfrontalier : ensemble de 7 projets (5 sur lesquels le Parc était engagé à hauteur de 2 165 000 € pour un autofinancement de 325 000 €).

La réserve de biosphère (MAB : Man And the Biosphere)

Suite à la candidature conjointe des Parcs du Pô Cuneese et du Queyras, la réserve de biosphère transfrontalière (MAB) a été reconnue par l'UNESCO ce 28 mai 2013. Elle regroupe 88 communes italiennes et 20 communes françaises.

Outre une notoriété accrue pour ces territoires, cette reconnaissance d'une coopération transfrontalière devrait faciliter les sources de financement européen pour des actions qui s'inscriront dans la droite ligne des missions fondamentales des Parcs régionaux.

La réserve de biosphère n'apporte pas de nouvelles réglementations et ce label est donné pour 10 ans. C'est une bonne nouvelle dans ces moments délicats que traverse le Parc naturel régional du Queyras.

Olivier WEBER et Mathieu ANTOINE

Sur le pas de mineurs...

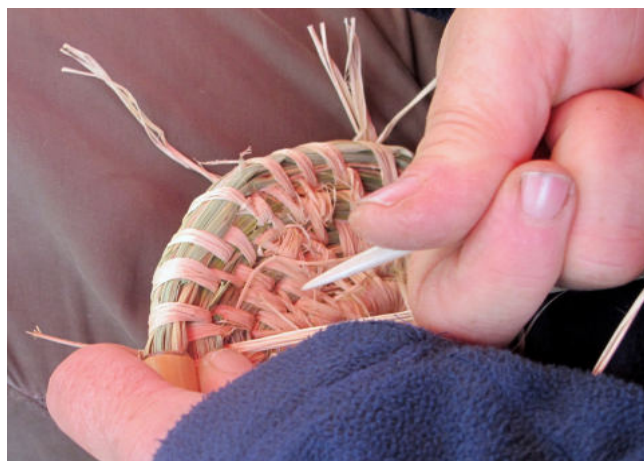
Le programme européen sur lequel est financé le projet d'interprétation de la mine de cuivre s'achève cet automne. D'ici là les travaux de sentiers, de restauration, de mise en place de signalétique vont se poursuivre sous le soleil de l'été. Nous continuerons de marcher sur les pas des mineurs longtemps après cette fin de projet qui n'est qu'un début ! Que personne n'oublie l'épopée des Saint-Véranais qui se sont engagés dans l'histoire industrielle et minière et qui ont su depuis toujours, trouver les ressources pour vivre et se développer : le bois, l'herbe, la neige, l'or blanc... mais aussi l'or rouge, sous la forme de cuivre natif et de bornite... Cette histoire et la pluriactivité de cette société de montagne sont inscrites dans le paysage, à nous de le faire parler, de les transmettre aux plus jeunes et aux visiteurs.

A noter : plusieurs rendez-vous, passés ou à venir, avec cette histoire de la mine qui traverse les millénaires :

Les 8 et 9 juin, les amis et curieux de la préhistoire et de l'archéologie se sont retrouvés à Saint-Véran pour les **Journées Nationales de l'Archéologie** organisées par le Musée-Muséum Départemental. Au programme championnat de tirs aux armes préhistoriques, ateliers fabrication du feu, fabrications d'arcs, et taille de silex, conférence sur la mine de cuivre et repas convivial à la salle des fêtes avec le pain cuit dans le four de la Ville.



Sur le pas de mineurs...



En
et en
4



juillet
août,
sor-



Ateliers sur les pas de mineurs sont proposées à tous ceux qui veulent découvrir ce qui se cache derrière les machines rouillées de la laverie et sous l'herbe devant l'abri sous roche. Les 18 et 26 juillet, 6 août et 22 août. Rendez-vous à la carrière de marbre. Renseignements et inscriptions au Musée du Soum 04 92 45 86 42.

Deux conférences sont organisées cet été avec la complicité de Festi' Saint-Véran. Une conférence sur la mine moderne le 17 juillet, une conférence sur la mine préhistorique le 14 août.

En septembre une équipe d'archéologues viendra sonder le haut de la mine au niveau de la tranchée des anciens pour tenter de mieux comprendre les débuts de la métallurgie Saint-Véranaise.

Pour les **Journées du Patrimoine**, le dimanche 15 septembre un jeu de piste - énigme à trouver, ouvert aux familles sera organisé avec L'Espace Ouvert d'Education Populaire (EOEP) sur de la mine et dans le village. Enfin pour clore la saison on pourra faire une dernière sortie sur le site de la mine avant la neige, pour la **Fête de la science** le 12 octobre, pour fêter la science et mieux comprendre les cailloux sous nos pieds et dans le paysage, plusieurs ateliers seront ouverts pour les petits et les grands dans le préau de l'école et la salle polyvalente.

Merci à vous de relayer ces informations, n'hésitez pas à venir apporter vos témoignages, vos souvenirs de la mine... il est encore temps de contribuer à ce travail de mémoire émouvant et important.

Laetitia CUVELIER
Parc naturel régional du Queyras
l.cuvelier@pnr-queyras.fr



Les sentiers

Pour la dernière fois les itinéraires raquettes ont été débalisés par les bénévoles qui s'en occupaient depuis leur création. En effet la Communauté de communes qui exerce la compétence activités nordiques (qui regroupe le ski de fond, la randonnée nordique, la raquette, les chiens de traîneaux et le ski joering) a souhaité s'en occuper à partir de l'automne 2013, ce sera donc le personnel du ski de fond qui assurera le balisage et débalisage.

Merci à tous ceux qui ont donné de leur temps pour que ces itinéraires existent !

Le 14 mai dernier a eu lieu à la maison du Parc à Arvieux une réunion concernant le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Randonnées Pédestres), en ce qui concerne notre commune les agents du Parc sont entrain d'installer le balisage de la 1^{ère} tranche qui se compose du GR 58 du Col des Estronques au Col de Chamoussière en passant par le Col de Saint-Véran, ainsi que du GRP tour de la Dent de Ratier qui passe au Sommet Bucher et à la Chalp.

A l'automne la 2^{ème} partie de cette première tranche devrait voir le jour, il s'agit du Grand Canal, Col Longet, mine de cuivre. Enfin la discussion du 14 mai portait sur la 2^{ème} phase du PDIPR, dans le Chant du Coq de l'hiver dernier, nous vous avons fait part des choix effectués par la commune qui regroupaient l'ensemble des sentiers de notre territoire, à savoir:

- 1) Col La Noire - 2) Col Blanchet - 3) Liaison Col de Saint-Véran > Lacs Blanchet - 4) Sagnières - 5) Pra Méan
- 6) Canal des Usclas - 7) Saint-Véran > la Chalp - 8) Croix de Curlet

Cette 2^{ème} phase doit être validée par la commission départementale d'ici la fin de l'année. Ce qu'il faut retenir c'est que le balisage et la création de ces sentiers sont financés à 80 % par le département et la région les 20 % restant sont à la charge de la commune ainsi que l'entretien futur. Actuellement la commune confie l'entretien au Parc du Queyras pour environ une quinzaine de journées homme. Nous espérons que la météo sera clémente pour garder un réseau de sentiers en bon état et permettent à de nombreux vacanciers d'évoluer en toute sécurité.

Jacqueline TURINA

La mise en conformité des captages d'eau potable

Le Grenelle de l'environnement a fixé comme objectifs une gestion responsable et économe de la ressource en eau potable. Les départements se sont vu confié la tâche de recenser les usages publics de l'eau et les modes de distribution, le résultat de ce travail conditionnera à l'avenir les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau pour la protection des ressources et les renforcements de réseaux. L'entretien courant restant bien évidemment à la charge du distributeur, qu'il soit public ou privé.

Saint-Véran compte aujourd'hui sept points de captages, au fil des ans et de l'évolution de la réglementation deux d'entre eux ont été déconnectés du réseau, celui de Serre Jean Vasserot et celui de la Souchière.

Notre alimentation actuelle provient donc en partie du réseau initial construit en 1972, sources de Fontaine du Renard, Bois Colombe et la Richarde un et deux, mais surtout de Clos des Granges réalisé en 1986.

Les compteurs posés en sortie des réservoirs ont permis de mesurer les débits en haute et basse saison sur chaque réseau. Les enseignements qui peuvent en être tirés sont de deux ordres.

D'abord sur l'adéquation entre les besoins et les volumes disponibles. On y découvre qu'à elle seule, Clos des Granges est capable de couvrir nos besoins actuels, y compris en période de pointe, le choix de cette source était donc particulièrement judicieux. Cependant l'accident survenu lors de la crue de 2008 de l'Aigue Blanche montre que l'on ne peut dépendre sans risques d'une seule ressource.

Ensuite sur les besoins et les volumes distribués. Là par contre les mesures révèlent quelques soucis, nous tirons sur chacun des réservoirs beaucoup plus d'eau que nécessaire. A court terme cette situation nous classera dans les « gaspilleurs », la conséquence directe sera une augmentation des taxes de l'Agence de l'Eau pour l'assainissement et une diminution des subventions possibles pour la mise en conformité des captages. En effet, pour la réglementation, un mètre cube d'eau sortant des réservoirs vers le réseau est, potentiellement, un mètre cube d'eau souillée qui arrivera dans le réseau d'assainissement.

Le raisonnement étant urbain, où chaque mètre cube d'eau est facturé, il ne tient pas compte du fait que l'on puisse utiliser de l'eau potable pour laisser couler une fontaine, ou un robinet, tout l'hiver pour éviter le gel.

Il faut donc d'abord rechercher si notre réseau ne comporte pas de grosses fuites, c'était le but des mesures de ce printemps, ou nous vous avons demandé de réduire autant que possible votre consommation d'eau quelques nuits. L'étape suivante sera de rechercher, sur un principe d'écoute de la vitesse de déplacement de l'eau dans les canalisations, les points suspects. Puis d'intervenir s'il y a lieu pour réparer ces fuites.

Il faut aussi déterminer quelles sources on garde en service, car malgré les subventions, et même si on devait rester classé bon élève, on ne pourra pas se permettre de reconstruire aux normes actuelles la protection de six captages. Mais il faut aussi garder à l'esprit qu'une source peut être mise en réserve pour l'eau potable et être utilisée pour l'arrosage ou la neige de culture en temps normal, elle ne serait reconnectée sur le réseau qu'en cas de coup dur sur l'alimentation normale. Ce débat sera sur la table du conseil dans les prochains mois.

Michel BEAUFILS

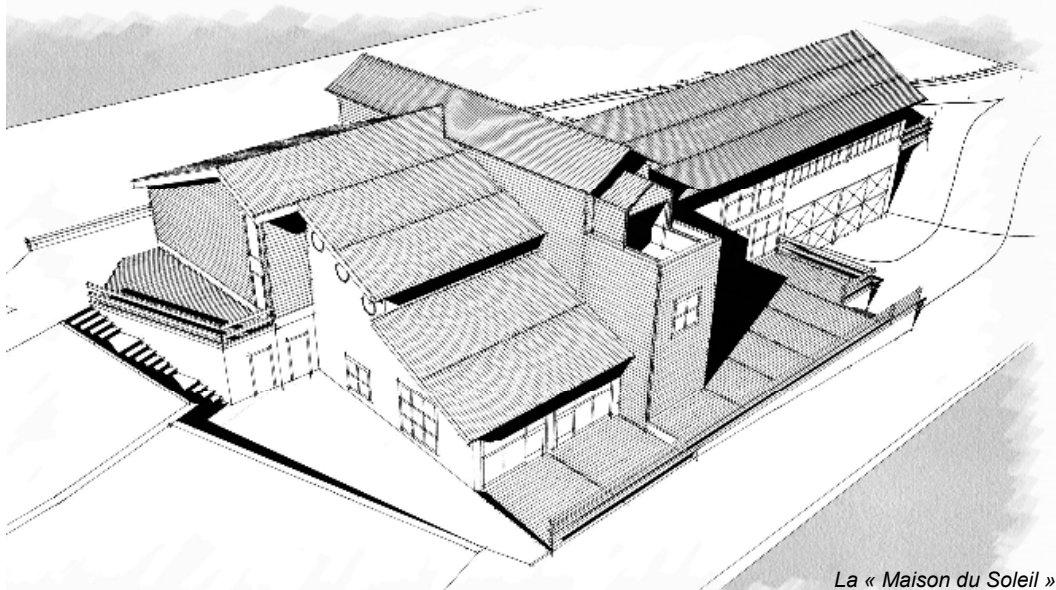
L'observatoire et la «Maison du Soleil»

Le projet de création d'un complexe de diffusion de la culture scientifique poursuit son chemin après la pré-étude menée par le cabinet ATM d'Embrun. À l'examen des perspectives de fréquentation touristique, trop faible à son sens, du seul observatoire, au sommet de Château-Renard, ATM a conseillé de mettre en place une solution permettant d'augmenter cette fréquentation. La solution retenue consiste en l'aménagement d'une structure permanente au village : la « Maison du Soleil ». La Maison du Soleil sera dédiée à l'observation et la compréhension de notre étoile. Elle sera équipée de matériel scientifique de grande valeur mis à sa disposition par l'Observatoire de Paris. De plus, le thème même de la Maison du Soleil impose une utilisation en journée, très favorable à l'accueil du public.

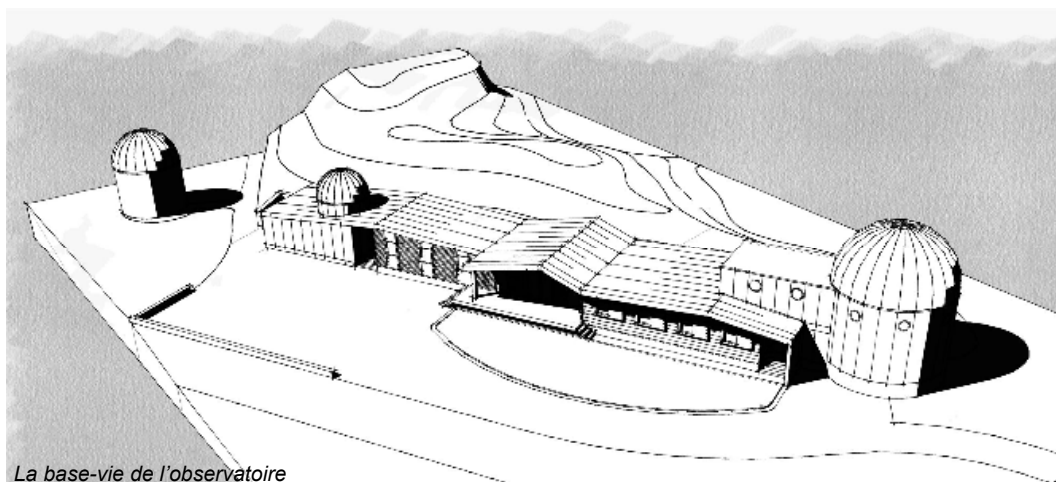
Le comité de pilotage du PADS (Programme d'Aménagement Durable et Solidaire de l'Espace Valléen), réuni le 13 mai à Aiguilles a validé le plan de financement du projet. La tranche « 3000 mètres » (reconstruction de la base-vie de l'observatoire) sera financée à 80 % par des fonds européens FEDER. La tranche « 2000 mètres » (Maison du Soleil à Saint-Véran) sera financée par la région PACA à 80 %. La mairie de Saint-Véran et l'association AstroQueyras travaillent activement à la recherche de mécénat pour payer les 20 % d'autofinancement normalement dévolus à la commune, la mairie souhaitant que l'opération soit entièrement financée par des subventions et des dons.

Le projet dans sa globalité sera très prochainement présenté aux Saint-Véranaises et Saint-Véranais à l'occasion d'une réunion publique d'information.

Ce projet, qui reçoit le soutien actif des élus locaux et régionaux, représente une voie de diversification de l'offre touristique dans le village. La Maison du Soleil sera ouverte une bonne partie de l'année, elle accueillera le grand public, les scolaires et aussi des stages organisés par le CNRS - Observatoire de Paris. L'Observatoire de Paris prévoit également d'y installer le volet français de l'opération « TELMET », constituée d'un ensemble de matériel de surveillance de l'activité solaire présent sur plusieurs continents de façon à permettre l'observation permanente du Soleil, 24 heures sur 24. La capacité de la base-vie de l'observatoire sera portée à 18 lits, de façon à pouvoir accueillir des visiteurs chaque soir durant la période estivale et à la demande le reste de l'année.



La « Maison du Soleil »



La base-vie de l'observatoire

Dominique MENEL

Classe péniche : à la remontée du Canal du Midi
Voyage scolaire du 27 au 31 mai 2013

Durant toute l'année, les élèves de l'école de Saint-Véran ont travaillé sur le thème de l'eau en partenariat avec le Parc naturel régional du Queyras. Plusieurs sorties sur le terrain ont été effectuées : lac de Roue, barrage hydro-électrique de Molines, station d'épuration de Molines...

Un voyage sur le Canal du Midi, à bord de la péniche « Carabosse » a par ailleurs été organisé et s'est déroulé la dernière semaine de mai. Nous sommes partis à 6h du matin le lundi pour rejoindre Béziers et avons embarqué à bord de notre « maison » flottante : la péniche « Carabosse ».

Tout au long de la semaine, les visites se sont enchaînées avec de la navigation. Nous avons passé plusieurs écluses dont celle de l'Orb, les sept écluses de Fonsérannes et l'écluse d'Argens, terminus de notre voyage mais aussi le tunnel du Malpas et des ponts canal.

Nous avons visité des sites exceptionnels tels l'Oppidum d'Ensérune, l'étang asséché de Montady, le château de Capestang et pour clôturer ce magnifique séjour nous nous sommes rendus dans la Cité de Carcassonne avec une visite du château et de ses remparts.

Ce voyage a été une formidable expérience, avec un accueil très chaleureux, des sites exceptionnels et moments de vie inoubliables.

Nous rentrons tous enchantés par ce séjour dans le Sud ! Nous remercions les parents, les communes, l'association des parents d'élèves et le Conseil Général pour leur soutien financier.



L'équipe enseignante

Festi' Saint-Véran

Retour sur cet hiver :

La belle affluence touristique de l'hiver à valu à Festi' Saint-Véran une non moins belle fréquentation à l'ensemble des animations proposées. **Parmi les animations devenues classiques :**

« L'Heure musicale du lundi » se fait progressivement une bonne place autant chez les spectateurs que chez les musiciens. Chaque lundi des vacances scolaires, le temple de l'Église Réformée accueille, dans son petit écrin très chaleureux et très prisé des musiciens pour l'excellence de son acoustique, un concert intimiste où se noue un contact étroit entre les spectateurs et les artistes.

Les conférences du mercredi attirent un public variable selon la période mais les sujets abordés, en lien avec la vie locale, suscitent toujours beaucoup d'intérêt si l'on en juge par la durée des séances questions-réponses, à la fin de l'exposé. « L'histoire du ski dans le Queyras », par exemple, a été l'occasion d'une présentation très documentée par Elsa Giraud. La mine de cuivre, l'architecture Saint-Véranaise et l'observatoire ont aussi fait l'objet de soirées riches en échanges avec les touristes.

Chaque jeudi soir, à la tombée de la nuit, l'heure de chausser les raquettes sonne. En route vers les étoiles... et un dîner au chaud les semaines de vacances scolaires. Le succès de cette animation ne se dément pas. Lors des périodes de plus forte affluence, on peut voir près de 50 personnes monter vers les pistes de ski pour participer à nos « sorties astro-raquettes » ! Les moniteurs de l'ESF accompagnent le groupe et assurent la sécurité sur le parcours.

Quelques nouveautés ou renaissances :

Les enfants du villages, accompagnés parfois de jeunes vacanciers, ont passé de bons moments dans la salle des jeunes, le mercredi après-midi, autour de jeux de cartes, du baby-foot et avec un peu de musique. La « Fenièrè » retrouve ainsi un peu d'activités.

Belle effervescence le vendredi en fin de matinée du côté de Beuregard : les sympathiques Chrystèle et Thomas de Alpen Huskies arrivent avec leur traîneau et leurs chiens, objet de toutes les curiosités des jeunes enfants venus goûter aux joies de la glisse derrière les chiens.



Une petite boucle d'un dizaine de minutes était ainsi proposée aux jeunes aventuriers des grands espaces enneigés.

Claudine et Samuel, assistés de Isabelle et Jean, ont relancé une activité très prisée des vacanciers : l'initiation à la sculpture sur bois. Les couteaux tranchants comme des rasoirs se sont attaqués au pin cembro, donnant naissance à des figures quelquefois bien maîtrisées. On n'a pas eu à trop utiliser le sparadrap, indice d'un bon apprentissage de la part des animateurs !

Pour cet été :

Les animations de tout l'été sont présentées dans un « quatre pages » qui sera mis à disposition des visiteurs à l'accueil du village, chez les hébergeurs, les commerçants, etc. Ce programme est imprimé par nos soins, au fur et à mesure des besoins. Il peut donc être facilement actualisé si des modifications interviennent et, bien sûr, vous pouvez venir en chercher au bureau Festi. Le programme est également téléchargeable sur le site Internet de l'association.

On ne change pas un « programme qui gagne », alors, reprise de « l'heure musicale du lundi », des conférences le mercredi, des « Sorties astro-baskets » le jeudi, mais on ne manque pas d'y ajouter quelques éléments.

Belle journée en prévision le 14 juillet. Le matin, à 10h, départs pour « le chemin chantant », randonnée musicale sur la montagne de Beuregard. Départs au pluriel car deux groupes partiront de Molines et de Saint-Véran pour se retrouver pour un pique-nique en commun... et en musique. L'après-midi, la promenade continue dans les rues de Saint-Véran, ponctuée d'escales musicales et poétiques avec Richard le poète troubadour et Myriam l'enchanteresse. La journée se terminera à Molines par une soirée dansante avec Folk You et le traditionnel feu d'artifice du 14 juillet.

Les ateliers d'initiation à la fabrication du pain et au travail du chocolat, sous la houlette de Georges, seront, à n'en pas douter, le lieu d'une belle et gourmande fréquentation.

Le travail de la laine sera le thème principal de « la fête des traditions et des métiers anciens », le dimanche 4 août. Parmi les attractions, vous pourrez concourir à la dictée et vous confronter à quelques petites difficultés de la langue française. Ce concours sera doté de plusieurs belles récompenses. Et, comme chaque année, vous êtes tous attendus, dans la mesure de vos possibilités, pour le « coup de main » indispensable à la réussite de la fête !

Festi' Saint-Véran

« La Semaine des Étoiles », ce sera du 5 au 10 août, avec expositions, ateliers, observations, etc., en partenariat avec l'association AstroQueyras. La semaine s'achèvera avec la « Nuit des Étoiles », manifestation nationale. Saint-Véran sera dûment labellisée, poursuivant ainsi son effort de diffusion de la culture scientifique.

Pour les villageoises et les villageois :

Festi' Saint-Véran n'est pas réservé uniquement aux visiteurs ! Plusieurs activités sont destinées plus particulièrement aux Saint-Véranaises et Saint-Véranais.

Cours d'initiation à la conversation italienne : notre ami Alessio se fait un plaisir de nous enseigner les rudiments de la langue de Dante chaque mardi soir. Depuis ce printemps, deux sessions sont proposées : une pour les complets débutants et une autre pour les moins débutants. Depuis le début de cette activité, une vingtaine de personnes sont venues participer aux cours.

Séances le mardi à la salle polyvalente à 19h pour les débutants et 20h pour les confirmés.

La Ritournelle de Saint-Véran : la petite chorale du village se produit essentiellement lors des pots d'accueil du dimanche. Elle a besoin de vos voix ! Les répétitions ont lieu dans la joie et la bonne humeur chaque jeudi à 17h au local Festi' Saint-Véran. Il faut absolument que vous rejoignez le groupe.

L'atelier « Mémoire » : tout un pan de l'histoire de Saint-Véran est détenu par les « anciens » du village. Pour en préserver la mémoire, nous avons commencé à recueillir les témoignages lors « d'ateliers mémoire », les mardi après-midi de l'automne dernier. Il reste, d'une part à poursuivre la collecte, d'autre part à mettre en forme les récits. Là aussi, nous avons besoin de vous pour nous aider à réaliser ces travaux.

Margot BONINO, Joseph BRUNET, Pierre IMBERT, Jacques JOUVE, Pierre MARROU, Marguerite MATHIEU, Romain MATHIEU ont apporté leur contribution aux sujets évoqués, parmi lesquels : l'école, le premier téléski, l'évacuation, les inondations, etc.

Nous pensons reprendre ces ateliers à l'automne prochain. Vous pouvez évidemment contribuer, que ce soit pour apporter vos témoignages ou pour exploiter les apports des uns et des autres. Nous pouvons réfléchir à écrire un ouvrage, réaliser un DVD, etc.



Dominique MENEL

La Fête de la science

Fortes des expériences des deux années précédentes, Saint-Véran participera à nouveau cette année à la Fête de la science, les vendredi 11 et samedi 12 octobre.

Le thème de cette manifestation nationale est : « de l'infiniment petit à l'infiniment grand ». Cela nous permettra d'aborder le monde microscopique, on pourra apprécier les très petites échelles de distance grâce à des observations au microscope. Seront également passées en revue les méthodes de mesure des très grandes distances. Des ateliers pratiques permettront de faire l'apprentissage de méthodes de mesures simples. Les petits et les grands pourront confronter leur habileté et la précision de leurs gestes.

Les nanotechnologies sont sources d'interrogation, voire d'inquiétude. Le « bistrot des sciences » de la fin d'après-midi du samedi permettra d'en débattre, sous la conduite d'un spécialiste.

La journée s'achèvera par la participation de Saint-Véran à la campagne de sensibilisation à la protection du ciel nocturne dans le cadre de la manifestation nationale « le jour de la nuit ». L'éclairage public restera éteint à cette occasion.

Le vendredi sera réservé aux scolaires, le grand public sera accueilli le samedi.

Dominique MENEL

Promotion Légion d'Honneur

Le 18 avril dernier, le Général PRUD'HOMME et le Général LEMERCIER ont remis la Légion d'Honneur à Pierre POUDEROUX, le doyen de la commune.

Sa famille, ses amis, les habitants du village, Madame le Maire et Monsieur le Conseiller Général étaient réunis, autour de Pierre, dans le préau de l'école pour une cérémonie très émouvante.

Danielle GUIGNARD

Le Point Visio Rendez-vous

Dans les tous prochains jours un Point Visio Rendez-vous sera installé dans le hall à côté de la mairie par les services du Conseil Général. Dans le Queyras, il y aura trois Points Visio, Aiguilles, Ceillac et Saint-Véran.

Le Visio Rendez-vous est un guichet de visioconférence, qui vous permet d'entrer en contact directement avec les services publics, son utilisation est facile, cela permet d'éviter des déplacements et souvent de longues files d'attente.

Vous retrouverez, entre autre, les services suivants :

l'association de dépistage organisé des cancers des Hautes-Alpes, l'association des Maires des Hautes-Alpes, le centre d'information et de recrutement des armées, l'assurance maladie, la CAF, Cap emploi, Carsat, le service de santé au travail, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, le Conseil Général, ERDF, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, la Mutuelle Sociale Agricole, Pôle emploi, les services de la Préfecture, le RSI.

Plus de renseignements à la mairie ou sur <http://pointvisio.hautes-alpes.fr>



Danielle GUIGNARD

Un «petit coup de jeune» pour notre salle polyvalente

C'est après deux réunions très productives entre Véronique MISSIMILLY Mathieu ANTOINE et moi-même que d'un commun accord nous avons décidés de se mettre au « boulot ». Et oui ce n'est pas que l'on prête une oreille très attentive aux ragots, mais depuis un certain nombre d'années rien n'avait été fait alors... Nous avions du « pain sur la planche... », Véro pour les rideaux, Mathieu au plafond et moi sur les murs...

Fort heureusement pour nous, nos bénévoles sont arrivés à la rescousse, afin de nous donner un sérieux coup de main. Volonté et bonne humeur étaient de la partie pour qu'en une semaine tout soit quasiment fini. Certes il reste encore quelques retouches à apporter, mais nous sommes assez contents de nous. Il ne faut surtout pas oublier que ce n'est que ! Du bénévolat.

Donc même si ils ne veulent pas être cités je me dois de le faire pour les remercier encore de leur bonne volonté.

Pendant que Véro travaillait dans l'ombre et confectionnais de beaux rideaux, Dominique notre animateur « Festi » nous éclairait de ses lumières en domptant la fée électricité, Mathieu aidé de Bill, ont manipulé avec dextérité et brio, outils et machines, pour poser le faux plafond en lambris.

Pinceaux et rouleaux ont jonglé dans les mains expertes de Jeanine, Margot et Marie-Jeanne. Isabelle c'est, elle découvert une nouvelle passion pour le crépis. Quant à moi et bien c'est une grande première, alors je vous laisse juger...



Claudine JOUVE

Le chemin de croix rénové

Les croix étaient bien tordues et abimées... Merci très sincèrement à Jacques JOUVE qui les a restaurées dans les règles de l'art.

Danielle GUIGNARD

Le point météo

Vous trouverez ci-dessous le cumul des précipitations d'eau au cm² (pluie et neige fondue) et de neige pour l'année (jusqu'au 16 juin).

Mois	Eau	Neige
Octobre 2012	50.00 mm	73 cm
Novembre 2012	193.80 mm	79 cm
Décembre 2012	57.80 mm	75 cm
Janvier	15.90 mm	26 cm
Février	28.90 mm	39 cm
Mars	72.00 mm	124 cm
Avril	93.80 mm	38 cm
Mai	61.20 mm	13 cm
Juin	15.00 mm	-

Merci à Raymonde et Daniel BRUNET

Le bloc-notes

Du 13 juillet au 24 août **l'office du tourisme** est ouvert tous les jours de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30.

Plus d'infos sur <http://www.saint-veran-queyras.com>

Pour l'été L'équipe de la **bibliothèque multimédia** vous attends nombreux, petits et grands, les lundis, mercredis et vendredis de 16h30 à 18h30.

À Aiguilles (maison de santé), consultations **des médecins de la SELARL Séliance**, les prises de rendez-vous s'effectuent au 04 92 48 49 30 :

Du lundi au vendredi	9h00 à 12h00	Sans RDV
	14h00 à 18h30	Sur RDV
Samedi et dimanche (Été à partir du 06/07)	9h00 à 12h00	Sans RDV
	14h00 à 18h30	Sans RDV

Toujours à Aiguilles (immeuble Cote Belle) consultations sur RDV au 04 92 54 59 72 **du Docteur Franck ARGENTIN**, les lundis, mardis, mercredis et vendredis.

A venir dans le Queyras

Le dimanche 14 et le lundi 15 juillet 2013 : 7^{ème} fête fleur et nature à Abriès.

Du jeudi 25 au samedi 27 juillet 2013 : 22^{ème} festival Musi' Queyras à Abriès.

Le dimanche 28 juillet 2013 : la Risoul Queyras avec passage à Saint-Véran sur le parcours B de 88 kms.

Le samedi 24 et le lundi 25 août 2013 : Molines Model>Show à Molines.

La recette de Claudine

Mon gâteau chocolat gingembre

Four th.150°

200 g chocolat à pâtisser.
4 œufs.
125 g de sucre.
125g de beurre.
50 g de farine.
½ sachet de levure.
1 cuillère à café de cannelle en poudre.
1 cuillère à café de gingembre en poudre.
1 zeste de citron vert.

Laissez le beurre à température ambiante, préchauffez le four à 150° et chemisez un moule à gâteau de papier sulfurisé, cassez le chocolat en morceaux pour le faire fondre au bain-marie, battez les œufs entiers au fouet rajoutez le gingembre et le zeste de citron.

Dans un saladier coupez le beurre en petits morceaux et écrasez le bien entre les doigts avec le sucre puis fouettez l'ensemble jusqu'à ce qu'il blanchisse, ajoutez la farine, levure, cannelle, toujours en mélangeant, puis les œufs battus. Incorporez le chocolat en remuant vivement et versez le tout dans le moule.

Faites cuire à peu près 20 minutes mais vérifiez avec la pointe d'un couteau car la pâte doit rester encore un peu coulante au milieu, (c'est meilleur !).

Avant de le démouler, il faut le laisser un peu reposer car il est assez fragile et risque de se casser.

Vous pouvez le décorer avec des tranches de citron très minces et copeaux de chocolat... et consommer sans modération !



Bon appétit ! Claudine